

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Collet-de-Dèze**

Séance du 24 Juin 2025 à 18h00

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 24 juin à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 18 juin 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, maire.

Etaient présents :

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Christian ROUX, Annie LAUZE, Cédric MARTIN, adjoints, Ruben DELEUZE, Christian FOUQUART, Jean-Michel LACOMBE, Marc VILLARET, conseillers municipaux.

Absents : Arnaud PLAN, Pierre TREBUCHON

Procurations : Laure GAUTHIER à Cédric MARTIN, Nathanaël PIT à Edith BORRELY.

Secrétaire de séance : Ruben DELEUZE.

M. Ruben DELEUZE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 13 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. AMENDES DE POLICE 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser le maire à demander une subvention au titre des amendes de police 2025 pour les dossiers suivants :

- LIEU-DIT LE RICHALDON : Aménagement du carrefour et de l'ouvrage du Richaldon –
Dégagement de visibilité et dispositif de retenue.
Coût prévisionnel : 13 100.00€ HT
- ROUTE DU LIMARES : Aménagement visant à améliorer la sécurité des véhicules et des piétons.
Coût prévisionnel : 12 070.00 € HT
- ROUTE DU CHARBONNIER : Aménagement d'un carrefour de visibilité au niveau de l'épingle
Coût prévisionnel : 7 340.00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux susvisés

Voté à l'unanimité

2. PUMPTRACK : VALIDATION DES RESULTATS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'un appel d'offre pour le marché de la construction d'un pumptrack été lancé le 08 avril 2025.

La remise des offres était prévue au plus tard 12 mai 2025 à 12h00. Après dépouillement des offres et analyse, la commission d'appel d'offres (C.A.O.) s'est réunie le 12/06/2025 à 11h00.

Les offres ont été analysées suivant les 2 critères prévus dans le dossier de consultation :

- Critère N° 1 : Valeur technique (60%).
- Critère N° 2 : Prix des prestations (40%).

Il est présenté à l'assemblée un récapitulatif des offres reçues.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise DSR BIKE N SNOW pour un montant de 118 260.80€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER le lancement de ce projet.

DE RETENIR l'offre de L'ENTREPRISE DSR BIKE N SNOW, qui est la mieux classée dans l'analyse des offres reçues pour un montant total de 118 260.80€ HT.

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier dans la limite de son pouvoir de délégation.

Voté à l'unanimité

3. AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ

Le maire informe l'assemblée que les travaux ont débutés le 19/06/2025.

Des études complémentaires ont été demandées pour les fondations.

Le maire présente le devis de SIC INFRA63 pour un montant HT de 2 200.00€.

La reprise des travaux est estimée à mi-juillet.

4. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Sur proposition du Service de Gestion Comptable, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'ADMETTRE en non-valeur des créances pour un montant de :

- Budget Principal : 2 448.65€
- Budget Eau : 10 975.15€

Voté à l'unanimité

5. EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL

Ruben DELEUZE présente l'analyse financière de la commune établie par le Service de Gestion Comptable.

Il présente également l'offre de financement du Crédit Agricole pour un montant de 450 000€. Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

6. SCHEMAS DIRECTEURS AEP ET ASSAINISSEMENT : ASSISTANCE TECHNIQUE

Le maire rappelle la délibération n°2025-030 en date du 13/05/2025 par laquelle le conseil municipal autorisait le maire à lancer la procédure de mise à jour des schémas directeurs AEP et ASSAINISSEMENT.

Le maire présente l'offre de prestation d'assistance technique de Lozère Ingénierie pour un montant de 8 300.00€ HT.

Phase	Mission	temps (jour)		Tarif Journalier (HT)		Montant HT	Sous total
		AEP	Assainissement	AEP	Assainissement		
ANA	Analyse du besoin	0,5	1	400,00 €	400,00 €	600,00 €	1 100,00 €
	CCTP	0,5	0,5	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
PRO	Rédaction des pièces techniques et administratives	2	2	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €	3 200,00 €
	Publication	0,5	0,5	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
	Analyse des offres	1	1	400,00 €	400,00 €	800,00 €	
SUIVI	Réunions	3	3	400,00 €	400,00 €	2 400,00 €	4 000,00 €
	Suivi administratif et financier	2	2	400,00 €	400,00 €	1 600,00 €	
		9,5	10			Total HT	8 300,00 €
						TVA 20%	1 660,00 €
						Total TTC	9 960,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

CONFIRME le lancement de la mise à jour des schémas directeurs de la commune.

VALIDE l'offre de LOZERE INGENIERIE présentée ci-dessus.

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier dans la limite de son pouvoir de délégation.

Voté à l'unanimité

7. TOUNINO : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le protocole transactionnel par lequel la commune de Saint-Julien-des-Points s'engage à fournir de l'eau à la commune du Collet-de-Dèze à partir du réservoir du Bruc jusqu'au réservoir de Touninou.

Le maire présente le devis du SDEE de la Lozère pour la fourniture et la pose d'un groupe de surpression pour un montant de 10 140.00€ HT soit 12 168.00€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le protocole à intervenir entre les communes du Collet-de-Dèze et de Saint-Julien-des-Points.

AUTORISE le maire à lancer le projet et à consulter les entreprises.

VALIDE le devis du SDEE de la Lozère tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer le protocole à intervenir entre les communes du Collet-de-Dèze et de Saint-Julien-des-Points.

Voté à la majorité

Pour : 10

Abstention : 1 (C. Roux)

Contre : 0

8. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

❖ Lettre MSP Collet Pont Vialas

Lecture est faite du courrier de la MSP Collet Pont Vialas relative à la recherche de professionnels de santé. Ils souhaitent informer les communes de la Vallée Longue de cette démarche et leur proposer de participer à une diffusion de cette campagne (affichage en mairie, panneaux municipaux, banderoles...). **Avis favorable.**

❖ Buvette de l'Oseraie

Théo BERNON, président du Comité des Fêtes, a fait remonter que la buvette de l'Oseraie n'était pas dans un état de propreté satisfaisant. Un rappel sera fait aux utilisateurs.

❖ La Calade

Le maire remercie les organisateurs de La Calade pour le passage des randonneurs à l'EHPAD La Soleillade. Cette animation a été très appréciée par les résidents.

❖ Inauguration salle Philippe HUGON

La salle du conseil municipal porte désormais le nom de « Salle Philippe HUGON ». L'inauguration a eu lieu le vendredi 20 juin 2025.

❖ Elections municipales 2026

Marc SOUSTELLE informe l'assemblée qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales. Il en est de même pour Marc VILLARET.

Le Maire,
Marc SOUSTELLE,



Séance levée à 20H50